

Conseil de faculté

Résumé du procès-verbal de la séance du jeudi 11 avril 2024, 16h15, Géopolis 2144

Accueil

Le Doyen **Niklas Linde** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres, puis énumère les excusés.

1. Ordre du jour

Un-e membre demande à avancer le point No 13 « discussion sur le Master en géographie » en No 8. En effet, il estime qu'il y a des questions de fond à discuter avant de traiter les points concernant les règlements et plans d'études.

Le Doyen répond que le Décanat ne souhaitait pas faire ainsi et soumet la proposition au vote.

L'ordre du jour modifié selon la demande de Stuart Lane est adopté (vote à main levée) avec 9 oui, 5 abstentions, aucun vote négatif

| | |
|---|---|
| 1. Ordre du jour | 1 |
| 2. Approbation du procès-verbal n° 192 de la séance du 07.03.2024 et de son résumé | 1 |
| 3. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL | 2 |
| 4. Communications du Doyen | 2 |
| 5. Communications de l'Ecole | 2 |
| 6. Communication de la Recherche | 2 |
| 7. Honorariat Jean Ruegg | 2 |
| 8. Discussion sur le Master en géographie (<i>initialement prévu en No 13</i>) | 3 |
| 9. Validation Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Bachelor en géosciences et environnement et plans associés (40 et 60 ECTS) | 5 |
| 9.1 Nouveau plan d'études Bachelor (format word et excel) | 5 |
| 9.2 Nouveaux plans d'études des programmes à 40 et 60 ECTS | 5 |
| 9.3 Modifications apportées au plan d'études actuel du Bachelor (étudiant-e-s de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années) | 6 |
| 9.4 Modifications apportées au plan d'études actuel de Géographie en discipline externe (étudiant-e-s de 3 ^{ème} année) | 7 |
| 9.5 Modification du règlement du Bachelor | 7 |
| 9.6 Modification des règlements des programmes à 60 et 40 ECTS | 7 |
| 10. Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Master en sciences de l'environnement | 7 |
| 11. Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Master en études du tourisme | 8 |
| 12. Validation du plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité | 8 |
| 13. Validation du plan d'études du Master en sciences de la Terre | 9 |
| 14. Divers, interpellations et propositions | 9 |

2. Approbation du procès-verbal n° 192 de la séance du 07.03.2024 et de son résumé

L'ordre du jour envoyé avec la convocation présentait une coquille : il s'agit en effet de valider le PV et le PV résumé de la séance No 192 du 7 mars 2024, et non pas de la séance No 191 du 8 février 2024.

Personne n'a de commentaire ni de demande de modification.

Le procès-verbal et son résumé sont tous les deux adoptés (vote à main levée).

3. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL

Il n'y a pas eu de CUNIL depuis le dernier Conseil de faculté – ce point n'est donc pas abordé.

4. Communications du Doyen

L'UNIL a terminé l'année 2023 avec un petit excédent budgétaire, tout en ayant utilisé 15 mio de ses réserves. Les frais augmentent (indexations salariales, coûts de l'énergie, des systèmes informatiques, etc...) mais que les ressources baissent.

La Faculté a obtenu une augmentation de son budget structurel pour couvrir :

- l'indexation salariale 2024 de + 1.9%
- l'augmentation de la contribution à la BCUL.

L'UNIL doit attendre fin 2024 pour connaître plus précisément les moyens dont elle pourra bénéficier en 2025, et en cas de nouvelles favorables la Direction octroiera à la FGSE le financement d'une promotion MER => PAS.

Le Recteur espère que la conjoncture sera meilleure l'année prochaine, et veut éviter des coupes à l'avenir.

5. Communications de l'Ecole

Actuellement l'Ecole est concentrée sur la mise à jour des plans d'études et règlements, qui seront passés en revue dans les points suivants. A noter qu'il ne sera pas possible de mettre en œuvre la réforme du Master en fondements et pratiques de la durabilité ni du Master en géographie pour la rentrée prochaine.

6. Communication de la Recherche

La campagne FINV 2024B a été lancée, et il est important d'annoncer de suite les investissements prévisibles, même si prématurés, en lien avec les incertitudes liées au budget.

Il évoque ensuite le cours de premier secours pour le terrain désormais proposé également en anglais, et relève l'importance de cette formation pour améliorer la sécurité des usager·e·s.

Rémy Freymond en profite pour rappeler qu'une évaluation du risque est nécessaire avant de se rendre sur le terrain, dont l'objectif est également d'améliorer la sécurité des personnes engagées sur le terrain.

7. Honorariat Jean Ruegg

Le Prof. Jean Ruegg prendra sa retraite à l'été 2024, et habituellement le titre de professeur honoraire est accordé dans tous les cas.

L'octroi du titre de « professeur honoraire » à Jean Ruegg est préavisé favorablement (vote à main levée).

8. Discussion sur le Master en géographie (*initialement prévu en No 13*)

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour répondre à la demande déposée par 4 membres du master en géographie. Valérie Boisvert présentera la chronique, ensuite parole sera donnée aux requérants et la discussion sera modérée par le Doyen.

En 2016-2017 le Master en géographie, décliné en 4 orientations, a suivi une procédure d'auto-évaluation. Si les cours étaient bien perçus, cette auto-évaluation a mis en lumière le faible effectif persistant dans certaines orientations, le développement de formations concurrentes, les fortes inégalités d'allocation des ressources et de charge de travail pour les enseignant·e·s ainsi que la mobilisation de charges de cours d'appui pour de très faibles effectifs.

En 2019 des discussions ont été entamées autour d'une réforme de ce Master, dans le but d'améliorer son organisation.

Dès 2022 le Bureau de l'Ecole et le CSE (Centre de soutien à l'enseignement) ont apporté leur appui lors des séances de travail collectives qui ont évoqué différents scénarios. Finalement un sondage a abouti au choix d'une structure par modules + mentions.

Une feuille de route a été envoyée au coordinateur du master en vue de la finalisation d'une proposition sur cette base. La structure proposée était la suivante : un tronc commun + des modules thématiques + un module ateliers/projets + un mémoire. Cette proposition a été validée par le Conseil de l'Ecole et le Comité scientifique du master fin 2023, et en décembre 2023 un point de situation a été envoyé par le Doyen à tous/toutes les enseignant·e·s de ce master.

Une séance extraordinaire du Comité scientifique a été organisée le 7 mars 2024 avec pour objectif initial de finaliser le plan d'études (PE) et les règlements. Quelques jours avant cette séance l'Ecole a été informée qu'une structure à 4 modules thématiques au lieu de 3 avait été soumise au Comité scientifique. Le Décanat a estimé que cette solution posait de gros questionnements sur l'organisation des horaires et qu'elle est arrivée trop tardivement. C'est pourquoi le Décanat a pris le parti de ne pas soumettre cette proposition au Conseil de l'Ecole du 21 mars 2024, et de geler la réforme de manière à laisser le temps aux parties concernées de réfléchir correctement sur les implications et conséquences de ce changement.

Un·e membre précise que les enseignant·e·s concerné·e·s ont déjà alerté en octobre 2023 et soumis une proposition qui s'intégrait dans la structure modulaire. Des arguments d'ordre administratif ont été évoqués pour refuser l'ajout d'un quatrième module, pourtant validé par le Comité scientifique à l'unanimité. C'est pourquoi le Comité scientifique a souhaité une discussion au Conseil de faculté.

Un·e membre prend la parole au nom des requérants et explique que la demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour poursuit deux buts : informer sur le processus suivi, et obtenir l'avis de l'Assemblée. L'intention n'est dans tous les cas pas de reprendre le processus à zéro.

Il explique que le 7 mars 2024 le Comité scientifique du MSc en Géographie a voté à l'unanimité pour un nouveau plan d'étude et un nouveau règlement dans le cadre d'une réforme demandée par le décanat. Ces documents n'ont pas été soumis au Conseil de l'Ecole du 21 mars 2024, le Décanat ayant envoyé le 20 mars 2024 un mail informant d'un gel du processus de la réforme du Master. Il a été compris que le Décanat s'oppose principalement à l'offre de quatre modules thématiques à 15 ECTS chacun au lieu de trois, en évoquant des problèmes de faisabilité au niveau des horaires, sans réelle évaluation. Le Comité scientifique estime lui que cette configuration semble non seulement faisable, mais même moins compliquée que l'horaire du Master existant.

Le Comité scientifique estime qu'un master à quatre modules thématiques répond aux lignes directrices générales données par le décanat : réduction du nombre d'enseignements, 5 ECTS au minimum par enseignement, charge d'enseignement mieux répartie parmi les enseignant·e·s du master. De plus le programme actuel avec quatre orientations presque autonomes est transformé en un master plus cohérent avec quatre mentions, composées d'une combinaison qui fait sens, avec seuls 15 ECTS propres à une mention.

De plus le quatrième module thématique en Analyse de l'information géographique est nécessaire pour mettre en avant les spécificités de la géographie lausannoise et pour garantir l'inclusion de toutes et tous les enseignant·e·s chercheur·e·s en géographie. Des étudiant·e·s optant pour une mention en urbanisme, montagne ou développement pouvant également profiter de l'offre du 4^{ème} module thématique via des cours dans leur module à choix, et ainsi augmenter leur employabilité. Enfin le MSc réformé GEA (Géographie, Environnement et Aménagement) avec cette offre conséquente en géographie quantitative est unique en Suisse, hormis celui proposé à l'Université de Zürich.

Pour ces raisons il est difficile de comprendre pourquoi le Décanat a bloqué le processus de cette réforme, et l'attitude du Décanat qui a refusé d'entrer en discussion sur cette option à quatre modules a créé déception, frustration et incompréhension parmi les enseignant·e·s.

En conclusion, le Comité scientifique aimerait relancer les travaux en automne 2024, sans devoir recommencer la réforme à zéro, dans un climat apaisé, coopératif et respectueux.

Le Doyen relève que les membres de l'Ecole ont passé un temps considérable pour aider le Comité scientifique et précise que la structure à trois modules a reçu le préavis positif du Conseil de l'Ecole dans sa séance du 4 octobre 2023. Structure qui a ensuite été validée par le Comité scientifique dans sa séance extraordinaire du 2 novembre 2023.

Un membre abonde dans le sens que l'Ecole a fait un très bon travail et fait remarquer que seule une petite partie du projet a été modifiée.

Le Doyen revient sur le fait que la nouvelle proposition du Comité scientifique est peut-être bonne, mais arrivée trop tardivement pour pouvoir assurer que l'agenda fonctionne. Ce gel a pour but de prendre le temps de la réflexion sur les objectifs et la faisabilité avant de reprendre les discussions.

S'ensuit une discussion dans laquelle sont rappelées les différentes étapes qui ont eu lieu durant l'hiver 2023-2024 et leur calendrier. En réponse à une question il est aussi précisé que réglementairement parlant c'est au décanat qu'incombe la responsabilité de la mise en place d'un programme.

Un·e membre répète que les requérants n'ont aucun reproche à formuler envers le PAT, dont l'aide a été très appréciée, mais uniquement envers le Décanat qui n'a pas anticipé l'analyse des deux scénarios, à trois ou à quatre modules. Ce à quoi le Doyen répond qu'il n'y a eu aucun retour après son courrier de décembre 2023 dans lequel il informait sur la mise en place d'un format à 3 modules. Il en profite pour dire sa conviction qu'on ne peut pas mettre en œuvre une si grande réforme si elle n'est pas correctement ficelée.

En résumé : le Comité scientifique pense que la structure à quatre modules est bonne, et l'Ecole pense que ce n'est pas réalisable aussi vite.

Un·e membre se dit déçu que ce ne soit qu'à la fin du processus que le Comité scientifique a vu que trois enseignant·e·s étaient exclu·e·s. Il estime que le Conseil de l'Ecole a besoin de temps pour discuter la nouvelle proposition, qu'il est important de mettre en place une structure solide, et il pense que le report d'un an est une mesure correcte.

S'ensuit une discussion sur la pertinence ou non d'avoir gelé le processus, en particulier car de cette manière le Conseil de l'Ecole n'a pas pu débattre cette nouvelle proposition. Conseil de l'Ecole qui est autorisé à demander au Conseil scientifique des précisions, et si besoin un report de la réforme.

Le/la membre ayant demandé d'avancer ce point dans l'ordre du jour explique considérer qu'il est en lien avec la réforme du bachelor. Il apprécie que la réforme du MSc en géographie apporte une diminution du nombre de modules et l'introduction de cours plus grands et plus efficaces et regrette que la réforme du bachelor ne traite pas ces grands enjeux..

Un·e membre constate que *gel* a une signification pour le Décanat, et une autre pour les requérants et demande s'il serait possible de clarifier que la faisabilité de cette proposition à quatre modules sera évaluée en vue d'une présentation à un prochain Conseil de faculté. Sous la forme actuelle, ou sous une forme différente qui aura émergé suite aux discussions au Conseil de l'Ecole. L'important étant de stabiliser la situation, avoir une décision

de recevabilité de la demande et faire en sorte qu'à la fin de cette séance on connaisse les étapes à venir et qu'on rassure sur le fait que le processus ne va pas reprendre à zéro.

Le Doyen répète que le Conseil de l'École étudiera la proposition du Comité scientifique et adhère à cet objectif de trouver un accord avec toutes les instances pour la rentrée 2025. C'est maintenant au Conseil scientifique de présenter une nouvelle proposition au Conseil de l'École.

Un·e requérant·e demande qu'un mail soit envoyé à tous les membres du Comité scientifique pour les informer du dégel, ainsi que de l'objectif d'une mise en oeuvre à la rentrée 2025, ce que le Doyen et la Directrice de l'École approuvent.

9. Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Bachelor en géosciences et environnement et plans associés (40 et 60 ECTS)

9.1 Nouveau plan d'études Bachelor (format word et excel)

Il y a eu redéfinition des orientations. La partie propédeutique entrera en vigueur en septembre 2024 ; la seconde partie du cursus entrera en vigueur progressivement en 2025 (2^{ème} année) et 2026 (3^{ème} année).

Un·e membre s'inquiète du module 8 qui est totalement ouvert. De son expérience les étudiant·e·s n'aiment pas avoir trop de choix, ils/elles sont perdu·e·s. Il propose de leur mettre à disposition une liste qui permettrait de leur faciliter le choix des cours. Il est important d'identifier les branches orientées *sciences naturelles* versus celles orientées *sciences sociales*. On pourrait en effet rédiger telle liste en identifiant les cours prérequis par master.

Un·e membre regrette qu'il n'y ait que 6 ECTS en choix libre dans l'orientation Sciences de l'environnement, ces crédits étant utiles pour les étudiant·e·s qui se sont trompé·e·s d'orientation. Un·e membre explique que ce n'était malheureusement pas possible de faire autrement. La Directrice de l'École en prend note pour la suite.

Un·e membre s'inquiète que le cours *Population et dé/croissance* ne soit pas proposé dans l'orientation Sciences de l'environnement, car iel estime qu'il y est fondamental. Egalement que le cours *Systèmes énergétiques* soit proposé en première année. Ce cours lui semble très spécialisé et il regrette qu'il ne soit pas intégré plus tard dans le cursus. La Directrice de l'École répond que *Systèmes énergétiques* est un cours dispensé par une nouvelle professeure qui doit développer son cursus. Il est destiné aux étudiant·e·s de première année.

Un·e membre trouve que les enseignant·e·s enseignent trop, que les étudiant·e·s sont confronté·e·s à trop d'échéances et d'examens, et que les horaires sont très complexes. Ce sachant il s'interroge sur les objectifs de ce cursus. La Directrice de l'École confirme que l'objectif principal était la réduction du nombre de cours. L'École a fait du mieux qu'elle a pu, en tenant compte qu'il est difficile de priver certain·e·s de leur enseignement, considéré comme essentiel pour le cursus. L'essentiel était d'arriver à trois orientations. Maintenant que le cadre est posé, l'idée est d'améliorer le cursus d'année en année.

Un·e membre signale qu'il manque Mathis Stock dans le Tourisme – cursus porté par tous les enseignants dédiés.

A la demande d'un·e membre si des modifications sont encore prévues, en particulier car l'équipe du Tourisme réfléchit à un cours (Sciences)2 il est répondu que les cours (Sciences)2 sont traités à part.

Un·e membre relève qu'il y a beaucoup de micro-cours à 3 ECTS en 3^{ème} année de l'orientation Géographie, environnement et société. Il demande s'il est prévu de retravailler ce point l'année prochaine. Non pas en supprimant des cours à des enseignant·e·s, mais en donnant aux étudiant·e·s la possibilité en 3^{ème} année d'avoir un engagement plus profond dans une discipline, que ce soit en géographie humaine, environnementale, en durabilité, etc... Egalement leur offrir des séminaires. La Directrice de l'École répond par l'affirmative. De nouvelles choses seront testées, puis ajustées en fonction des retours.

Un-e membre aimerait avoir l'avis des étudiant-e-s et pas uniquement des enseignant-e-s sur cette question du regroupement des cours.

Un-e membre ne trouve pas idéal que le cours *Systèmes énergétiques* soit proposé en première année dans l'orientation Sciences de l'environnement et en troisième année dans l'orientation Géographie, environnement et sociétés.

Un-e membre témoigne que ses collègues étudiant-e-s avec qui elle a échangé sur le sujet préfèrent des cours plus petits et plus variés. Ce qui est moins apprécié est les redondances existantes. La Directrice de l'Ecole explique que ces deux thèmes sont identifiés et pris en considération mais que les avis divergent. Elle rend attentif au fait que la multiplication des petits cours a pour conséquence qu'il peut y avoir des sujets récurrents, et également des problèmes de pic de travail pour les étudiant-e-s.

En complément, la Directrice de l'Ecole explique que des séances de travail par orientation sont prévues, de manière à éviter les redondances en s'assurant de la complémentarité, et également de veiller à une progression sur les trois ans.

Un-e membre revient sur la question du cours *Systèmes énergétiques* qu'il n'est pas possible de proposer sur deux années différentes. L'Ecole s'engage à trouver une solution.

Le nouveau plan d'études Bachelorest validé (vote à main levée) sous réserve d'améliorer la position du cours Systèmes énergétiques.

9.2 Nouveaux plans d'études des programmes à 40 et 60 ECTS

Il n'y a pas de changements fondamentaux. A noter que le module 2 devient *Enjeux environnementaux* au lieu de *Géographie physique*.

L'entrée en vigueur du nouveau PE de Géographie en discipline externe (Lettres / SSP / FTSR) est prévue en septembre 2024 pour la propédeutique et la 2^{ème} année, alors que le PE actuel reste valable pour les étudiant-e-s qui ont commencé leur 2^{ème} partie en septembre 2023 ou avant.

Les nouveaux PE s'appliqueront dès septembre 2024 aux étudiant-e-s dans le cadre des acquisitions de crédits en Géographie à 40 et 60 ECTS.

Les nouveaux plans d'études des programmes à 40 ET 60 ECTS sont validés (vote à main levée).

9.3 Modifications apportées au plan d'études actuel du Bachelor (étudiant-e-s de 2^{ème} et 3^{ème} années)

Le programme de 2^{ème} année est offert encore une année en 2024-2025, alors que le programme de 3^{ème} année est offert encore 2 ans, en 2024-2025 et en 2025-2026.

Dans l'orientation Géographie, le nouveau cours *Systèmes énergétiques* remplace *Analyses en géographie physique*. L'Ecole va être attentive à trouver comment solutionner le problème de l'offre sur 2 années différentes en fonction des orientations.

Dans l'orientation Sciences de l'environnement le nouveau PE a pour conséquence la suppression de *Minéralogie générale*. *Evaluation des politiques publiques* et *Politiques environnementales* fusionnent au profit d'un seul cours à 6 ECTS. *Gestion des ressources naturelles*, dispensé en 3^{ème} année sera donné une dernière fois au SP25, puis remplacé par *Camp en environnement* dès 2025-2026. Enfin *Méthodes qualitatives* dans sa formule actuelle proposé en 2^{ème} année Géographie et en 3^{ème} année Environnement sera donné en 2024-2025 uniquement.

Le contenu de l'orientation Géologie est quant à lui inchangé.

Un-e membre signale que le *Camp en environnement* commencerait au SA26 seulement et non pas au SA25.

Après discussion il est convenu que *Gestion des ressources naturelles* sera proposé encore 2 ans, même s'il est

très probable qu'il ne sera pas dispensé par Torsten Vennemann mais par un-e chargé-e de cours.

Les modifications apportées au PE actuel du Bachelor (étudiant-e-s 2^{ème} et 3^{ème} année) sont validées (vote à main levée), sous réserve d'une solution à trouver pour l'horaire de Systèmes énergétiques, l'inscription de Gestion des ressources naturelles durant 2 ans et l'entrée en vigueur du Camp en environnement au début du SA26.

9.4 Modifications apportées au plan d'études actuel de Géographie en discipline externe (étudiant-e-s de 3^{ème} année)

Il n'y a aucune nouveauté, uniquement le report des changements apportés aux PEs actuels et nouveau du Bachelor GSE.

Les modifications apportées au PE actuel de Géographie en discipline externe (étudiant-e-s 3^{ème} année) sont validées (vote à main levée).

9.5 Modification du règlement du Bachelor

Il s'agit de reporter la nouvelle structure dans les articles concernés. Par souci d'allègement les objectifs de formation par orientation ont eux été retirés du plan d'études et ajoutés au règlement du Bachelor.

Les modifications du règlement du Bachelor sont préavisées favorablement (vote à main levée).

9.6 Modification des règlements des programmes à 60 et 40 ECTS

Là aussi il s'agit de reporter la nouvelle structure dans les articles concernés.

Les objectifs de formation par orientation ont également été retirés du plan d'études et ajoutés au règlement de Géographie en discipline externe (Lettres / SSP / FTSR) par souci d'allègement.

Les règlements des attestations à 40 ECTS et à 60 ECTS ont été fusionnés pour ne former plus qu'un seul.

Les modifications des règlements des programmes à 60 et 40 ECTS sont préavisées favorablement.

10. Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Master en sciences de l'environnement

Des modifications suivantes ont été apportées à la structure :

- La composition du Module 2 est revue. Les cours qui ne correspondent pas à 5 ECTS sont retirés du module et reportés dans les cours à choix. Le Module 2 retrouve ainsi son esprit initial qui est de fonctionner comme une boîte à outils pour soutenir le parcours des étudiant-e-s.
- Le Module 3A « Sciences aquatiques » est légèrement modifié. Le cours « Fluid Flow and Transport in the subsurface » est remplacé par un nouveau cours « Solute transport in watersheds » et le cours « Aquatic ecosystems » déjà offert dans l'orientation 3C est ajouté.
- La partie 3 est réorganisée. L'actuel module à choix libre de 20 ECTS est remplacé par deux modules (modules 4 et 5) pour aider à la préparation au mémoire. Le Module 4 est composé d'une liste de 5 cours parmi lesquels les étudiant-e-s choisiront 6 ECTS en accord avec le/a directeur-riche de mémoire. Le Module 5 est composé de cours à choix libre pour 14 ECTS, avec la possibilité d'accomplir un stage.

Un-e membre demande à supprimer la notion « exceptionnels » se rapportant aux stages de longue durée. Ceci car après quelques années de mise en œuvre le retour est très bon. Ces stages apportent une vraie valeur au master et améliorent l'attractivité professionnelle de nos étudiant-e-s. En même temps le retour des entreprises est que les stages < 6 mois présente un moins grand intérêt.

Cette modification, qui répond complètement aux attentes des étudiant-e-s, est prise en compte.

Le plan d'études du Master en sciences de l'environnement est validé (vote à main levée).

Les modifications du plan d'études ont été reportées dans le règlement, et les conditions de réussite des évaluations ont été reformulées.

Le règlement du Master en sciences de l'environnement est préavisé favorablement (vote à main levée).

11. Validation du plan d'études et préavis sur le règlement du Master en études du tourisme

Pour ce master il y a une modification de la structure du cursus, avec des changements de nombre de crédits :

- Le module 1 passe de 12 à 11 ECTS
- Le module 2 passe de 15 à 10 ECTS et le cours *Histoire du tourisme* est supprimé
- Dans le module 3, *Espaces touristiques : urbanité, économie territoriale, marketing* devient *Espaces touristiques : régulation et processus de développement* ; ce cours passe de 12 à 18 ECTS. Le cours *Marketing et communication* devient *Marketing expérientiel*. Enfin un cours *Marketing du tourisme* est ajouté.
- Au module 4, *Enjeux contemporains du tourisme* devient *Enjeux environnementaux du tourisme*, et un nouveau cours *Tourisme et changement climatique* est ajouté.
- Dans le module 5, *Méthodes et techniques de la recherche* devient *Projets et méthodes de la recherche* ; il passe de 21 à 29 ECTS. Enfin sont ajoutés deux nouveaux cours : *Projets tutorés I et II*, et le cours du MSc Géographie *Cycle de projet*.

Le plan d'études du Master en études du tourisme est validé (vote à main levée).

Le règlement du Master en études du tourisme est préavisé favorablement (vote à main levée).

12. Validation du plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité

Le projet de réforme de ce master n'a pas encore totalement abouti. Ceci a pour conséquence un format un peu intermédiaire, entre la forme actuelle et ce que pourrait devenir le plan d'études à l'avenir. Les changements sont :

- Au module 2, le remplacement du cours *Démocratie participative* par un cours de *Méthodologie*, qui sera enseigné par un enseignant SSP.
- Dans le module 3, le cours *Politique et justice environnementale* est remplacé par un nouveau cours *Gouvernance des transformations énergétiques* qui permet à la nouvelle professeure Selin Yilmaz d'avoir un cours au niveau master. Dans le même temps deux cours seront proposés « à option », un qui était précédemment fixe et le nouveau cours *Systèmes alimentaires durables* qui doit permettre d'offrir une place à Dominique Barjolle, privat docent dans la Faculté.

Un-e membre relève qu'il y a plusieurs intervenant-e-s de SSP et demande si la GSE donne une contribution en échange. Non, il n'y a pas de contrepartie ; cet état était décidé au fondement de ce Master.

Un-e autre membre confirme que lors de sa mise en place il était clair que la FGSE seule ne pouvait pas assurer ce Master. Il a également des contributions d'autres Facultés que SSP, par exemple Droit.

Le plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité est validé (vote à main levée).

Le règlement du Master en fondements et pratiques de la durabilité est préavisé favorablement (vote à main levée).

13. Validation du plan d'études du Master en sciences de la Terre

Il y a uniquement quelques changements d'enseignant·e·s rattaché·e·s à un cours.

Le plan d'études du Master en sciences de la Terre est validé (vote à main levée).

Valérie Boisvert remercie l'Assemblée pour sa contribution. L'exercice de revue des plans d'études et règlement est long et fastidieux, mais essentiel.

14. Divers, interpellations et propositions

Personne ne demande la parole, **Niklas Linde** remercie les membres du Conseil pour leur participation et clôt la séance à 18h25.

Niklas Linde, Président